



## Invitation à la cérémonie d'assermentation des autorités communales – Mardi 23 juin 2026

Mesdames, Messieurs,

La Municipalité a l'honneur de vous convier à la cérémonie d'assermentation des nouvelles autorités communales (Municipalité et Conseil général). Cette séance solennelle, présidée par Madame la Préfète, se déroulera **le mardi 23 juin 2026 à 20h15, en l'église d'Henniez.**

Votre présence est vivement souhaitée afin de permettre l'installation complète du Conseil. Le déroulement de la soirée sera le suivant :

- 20h15 : Accueil des conseillers
- 20h30 : Ouverture de la séance par Madame la Préfète, Anne Marion Freiss
  - Installation du Législatif
  - Installation de l'Exécutif
  - Nominations légales

À l'issue de la séance, tous les participants sont cordialement invités à un apéritif convivial qui sera servi au **Café Le Confédéré.**

**Afin de faciliter les préparatifs de l'installation, nous vous prions de bien vouloir observer les démarches suivantes :**

**Membres sortants du Conseil général :** Si vous souhaitez vous représenter mais êtes empêché(e) d'assister à cette séance, merci d'excuser votre absence directement auprès de la secrétaire, Mme Jeannine Hausammann (026/ 668 10 10 ou conseil@henniez.swiss).

**Nouveaux candidats :** Les personnes souhaitant se présenter nouvellement au Conseil général sont priées de bien vouloir s'annoncer au préalable auprès du même contact.

**Pour rappel, sont éligibles au Conseil général pour la prochaine législature :**

- Citoyens suisses : âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans la commune.
- Citoyens étrangers : âgés de 18 ans révolus, domiciliés dans la commune, résidant en Suisse depuis dix ans au moins (permis B ou C) et dans le canton depuis trois ans au moins.

Dans l'attente de vous retrouver nombreux pour ce moment important de la vie communale, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Henniez, le 15 juin 2026  
La Municipalité